



15ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 45549 | De M. Jacques Krabal (La République en Marche - Aisne) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Agriculture et souveraineté alimentaire | | Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire |
| Rubrique >élevage | Tête d'analyse >Solutions à la grippe aviaire | Analyse > Solutions à la grippe aviaire. |
| Question publiée au JO le : 24/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Jacques Krabal attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la situation actuelle de la grippe aviaire, alerté par les éleveurs du sud de l'Aisne. Voilà déjà six ans que le virus sévit dans le sud-ouest de la France, ce qui entraîne des conséquences dramatiques : abattages d'élevages entiers à répétition, vides sanitaires, éleveurs mettant la clef sous la porte... Depuis le début de l'épizootie de grippe aviaire en novembre 2021, 16 millions de volailles ont été abattues en France. Malgré les nouvelles normes sanitaires mises en place pour se protéger de la grippe aviaire (animaux confinés, « sas » sanitaire...), le virus sévit toujours. Il atteint aujourd'hui la Vendée et ses couvoirs, qui ont le monopole des reproductions en France. L'une des conséquences de cette terrible épidémie est que, les couvoirs ayant été touchés, il n'y a plus de canetons sur le marché français. Et lorsqu'il y en aura à nouveau, il est probable que les éleveurs (fermiers et industriels) se les arracheront. M. le député souhaiterait savoir si la solution ne serait pas de laisser le choix aux éleveurs de vacciner ou non leurs volailles, plutôt que de prendre le risque de compromettre l'avenir de toute la filière. Certes, les industriels exportant vers l'étranger refuseraient, semble-t-il, que ce vaccin soit mis sur le marché car leurs acheteurs étrangers refuseraient les volailles vaccinées. Toutefois, il demande à obtenir davantage de renseignements concernant le vaccin, pour savoir notamment si les tests effectués ont été probants ou non, afin d'éclairer l'opinion publique et les éleveurs, qui considèrent que confiner les animaux n'est pas une solution suffisante.